

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'agent principal du Parti populaire du Canada, pour transmission au Directeur général des élections conformément au paragraphe 435(1) de la *Loi électorale du Canada*.

Rapport sur l'audit du rapport financier annuel d'un parti enregistré

Opinion avec réserve

Nous avons audité le rapport financier annuel d'un parti enregistré (formulaire EC 20239) ci-joint du Parti populaire du Canada au 31 décembre 2020.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, le rapport financier annuel du Parti populaire du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et selon le formulaire prescrit par Élections Canada.

Fondement de l'opinion avec réserve

En raison de la nature particulière des opérations financières des partis enregistrés, il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante, dans le cadre d'un audit, si les contributions, les prêts et les autres recettes ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces montants s'est limité aux montants comptabilisés dans les écritures comptables du parti enregistré, et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux montants des contributions, des prêts et aux autres recettes.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur du rapport financier annuel d'un parti enregistré » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du rapport financier annuel au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observations - Référentiel comptable et restriction quant à l'utilisation

Nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 afférente au rapport financier annuel d'un parti enregistré, qui décrit le référentiel comptable. Le rapport financier annuel d'un parti enregistré a été préparé pour permettre à l'agent principal de se conformer aux exigences de la *Loi électorale du Canada*. En conséquence, il est possible que le rapport financier annuel d'un parti enregistré ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'agent principal et au Directeur général des élections et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que l'agent principal ou le Directeur général des élections. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilité de l'agent principal à l'égard du rapport financier annuel d'un parti enregistré

L'agent principal est responsable de la préparation du rapport financier annuel d'un parti enregistré conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et selon le formulaire prescrit par Élections Canada, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation du rapport financier annuel d'un parti enregistré exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du parti enregistré.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard du rapport financier annuel d'un parti enregistré

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier annuel d'un parti enregistré pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier annuel prennent en se fondant sur celui-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier annuel comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du parti enregistré;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'agent principal, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier annuel d'un parti enregistré, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier annuel d'un parti enregistré représente les opérations et événements sous-jacents, conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et selon le formulaire prescrit par Élections Canada.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À notre avis, le rapport financier annuel d'un parti enregistré présente les renseignements contenus dans les écritures comptables sur lesquelles il est fondé, comme l'exige le paragraphe 435(1) de la *Loi électorale du Canada*.

*Blanchette Vachon s.e.m.c.n.l.*¹

Saint-Georges, le 7 juin 2021

¹ Comptable professionnel agréé auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114407

1. RÉFÉRENTIEL D'INFORMATION FINANCIÈRE APPLIQUÉ POUR LA PRÉPARATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL D'UN PARTI ENREGISTRÉ

Le rapport financier annuel d'un parti enregistré a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et selon le formulaire prescrit par Élections Canada.

Le rapport financier annuel d'un parti enregistré a été préparé pour permettre à l'agent principal de se conformer aux exigences de la *Loi électorale du Canada*. Il est destiné uniquement à l'usage de l'agent principal et du Directeur général des élections. En conséquence, le lecteur doit garder à l'esprit qu'il est possible que ce rapport ne puisse se prêter à un usage autre. La *Loi électorale du Canada* exige que le public puisse avoir accès à l'état de l'actif et du passif d'un parti enregistré.



PARTI POPULAIRE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

De l'exercice terminé le 31 décembre 2020

BVA  **BLANCHETTE
VACHON** s.e.n.c.r.l.
Société de comptables
professionnels agréés

Membre indépendant **BKR International**

PARTI POPULAIRE DU CANADA

SOMMAIRE

<i>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</i>	1 - 3
---	-------

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
État de la situation financière	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux administrateurs de
PARTI POPULAIRE DU CANADA**
Gatineau (Québec)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Parti populaire du Canada (ci-après « l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits de dons et contributions dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et contributions, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, de l'actif à court terme au 31 décembre 2020 et de l'actif net au 31 décembre 2020.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction et aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Blanchette Vachon s.e.m.c.n.l. ¹

Saint-Georges, le 7 juin 2021

¹ Comptable professionnel agréé auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114407

Résultats

De l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020 (12 mois)	2019 (15 mois)
PRODUITS		
Dons et contributions	963 059	1 981 757
Adhésions	64 407	29 487
Agent officiel Maxime Bernier, candidat indépendant	-	331 265
Cessions reçues de l'Association PPC de Beauce	92 000	-
Cessions reçues d'associations enregistrées	3 255	10 281
Cessions reçues pour une élection partielle du candidat de York-Centre	19 958	-
Revenus d'intérêts	<u>3 928</u>	<u>-</u>
	1 146 607	2 352 790
CHARGES		
Rémunération et charges sociales	395 690	525 415
Publicité - radio et télévision	391	288 167
Publicité - médias sociaux	789	69 889
Publicité - autres	44 046	62 665
Rassemblements partisans	922	156 269
Congrès national	-	63 258
Loyer	19 284	30 861
Honoraires avocats	61 366	153 946
Honoraires professionnels	73 428	69 970
Fournitures de bureau et papeterie	29 301	37 160
Base de données	40 382	45 952
Télécommunications	7 182	5 329
Déplacements	32 454	159 943
Cessions - Association PPC de Beauce pour campagne nationale du chef	-	84 270
Cessions - Association PPC de Beauce pour campagne locale du chef	-	92 000
Cessions - Autres associations enregistrées et candidats pour les élections partielles et événements	1 658	81 579
Cessions aux candidats pour les élections partielles de Toronto-Centre et York-Centre	42 280	-
Intérêts et frais de banque	28 335	50 958
Amortissement des immobilisations	<u>1 593</u>	<u>411</u>
	<u>779 101</u>	<u>1 978 042</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>367 506</u> \$	<u>374 748</u> \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

Évolution de l'actif net

De l'exercice terminé le 31 décembre 2020

ACTIF NET	Investi en immobi- lisations	Non grevé d'affectations	2020	2019
			(12 mois)	(15 mois)
			Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	6 789	367 959	374 748	-
Excédent des produits sur les charges	(1 593)	369 099	367 506	374 748
Investissement en immobilisations	<u>10 664</u>	<u>(10 664)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>15 860 \$</u>	<u>726 394 \$</u>	<u>742 254 \$</u>	<u>374 748 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020 (12 mois)	2019 (15 mois)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX : (note 8)		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	367 506	374 748
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 593	411
Intérêts capitalisés sur les placements	<u>(330)</u>	<u>-</u>
	368 769	375 159
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(228 552)</u>	<u>113 793</u>
	140 217	488 952
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme	(159 670)	(20 000)
Acquisition d'immobilisations	<u>(10 664)</u>	<u>(7 200)</u>
	<u>(170 334)</u>	<u>(27 200)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(30 117)	461 752
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>461 752</u>	<u>-</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>431 635 \$</u>	<u>461 752 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

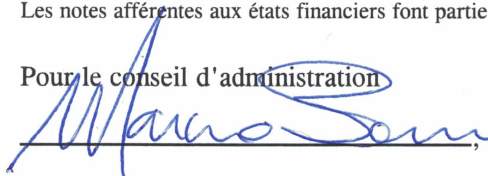
État de la situation financière

Au 31 décembre 2020

	2020	2019
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	311 635	211 752
Dépôts à terme, 0,67 à 1,65 %	300 000	270 000
Débiteurs	324 581	104 805
Frais payés d'avance	<u>4 287</u>	<u>14 970</u>
	940 503	601 527
Actif à long terme		
Immobilisations - note 3	<u>15 860</u>	<u>6 789</u>
	<u>956 363</u> \$	<u>608 316</u> \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs - note 4	61 728	86 249
Portion des produits d'adhésions reportés échéant au cours du prochain exercice - note 6	<u>51 677</u>	<u>47 339</u>
	113 405	133 588
Passif à long terme		
Produits d'adhésions reportés - note 6	<u>100 704</u>	<u>99 980</u>
	214 109	233 568
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	15 860	6 789
Non grevé d'affectations	<u>726 394</u>	<u>367 959</u>
	<u>742 254</u>	<u>374 748</u>
	<u>956 363</u> \$	<u>608 316</u> \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

Pour le conseil d'administration

 administrateur

_____, administrateur

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 31 décembre 2020

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ENTITÉ

Le Parti populaire du Canada a été constitué conformément à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif en octobre 2018 et enregistré en vertu de la Loi électorale du Canada, en janvier 2019. Les quatre valeurs fondamentales du Parti populaire du Canada sont : la liberté et la responsabilité individuelle, l'équité et le respect. Le Parti populaire du Canada est un organisme sans but lucratif et est exonéré d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'entité a utilisé les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif afin de préparer ses états financiers, qui comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date de l'état de la situation financière ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations importantes comprennent la durée de vie des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et de l'évaluation de leur valeur résiduelle et l'évaluation des frais courus inclus dans les créditeurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Toutefois, il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers, les estimations utilisées reflètent adéquatement la situation de l'entité.

Comptabilisation des produits

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits d'adhésions sont constatés au cours de l'exercice auxquels ils se rapportent.

Les autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers***Évaluation des instruments financiers***

L'entité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle les évalue ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs autres que les sommes à remettre à l'État.

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 31 décembre 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur, s'il y a lieu, est comptabilisé en résultat net. La moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise, s'il y a lieu, est comptabilisée en résultat net.

Coûts de transactions

L'entité comptabilise ses coûts de transactions à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transactions directement attribuables à leur acquisition, à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge. Ces derniers sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument financier correspondant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif, aux taux suivants :

Mobilier de bureau	10 %
Matériel informatique	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'entité, une perte de valeur est constatée à l'état des résultats et mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur résiduelle.

3. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2020	2019
Mobilier de bureau	10 358	570	9 788	1 993
Matériel informatique	<u>7 506</u>	<u>1 434</u>	<u>6 072</u>	<u>4 796</u>
	<u>17 864 \$</u>	<u>2 004 \$</u>	<u>15 860 \$</u>	<u>6 789 \$</u>

4. CRÉDITEURS

	2020	2019
Fournisseurs	2 683	21 938
Salaires	41 030	26 835
Sommes à remettre à l'État	12 728	10 248
Autres	<u>5 287</u>	<u>27 228</u>
	<u>61 728 \$</u>	<u>86 249 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 31 décembre 2020

5. ÉVENTUALITÉ

Le Parti populaire du Canada a entrepris une poursuite judiciaire qui devrait lui rapporter un montant en dommages et intérêts de 31 298 \$ en 2021. Ce gain est présenté dans les notes aux états financiers seulement et n'a pas été comptabilisé dans les revenus de l'exercice.

6. PRODUITS D'ADHÉSIONS REPORTÉS

Les produits d'adhésions reportés représentent les droits d'adhésion se rapportant à des exercices subséquents.

	2020	2019
Solde au début	99 980	-
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(64 407)	(29 487)
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	<u>116 808</u>	<u>176 806</u>
	152 381	147 319
Portion des produits d'adhésions reportés échéant au cours du prochain exercice	<u>51 677</u>	<u>47 339</u>
Solde à la fin	<u>100 704</u> \$	<u>99 980</u> \$

7. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres des états financiers de l'exercice précédent couvrent 15 mois, tandis que ceux du présent exercice couvrent 12 mois.

8. FLUX DE TRÉSORERIE

	2020 (12 mois)	2019 (15 mois)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(219 776)	(104 805)
Frais payés d'avance	10 683	(14 970)
Créditeurs	(24 521)	86 249
Produits d'adhésions reportés	<u>5 062</u>	<u>147 319</u>
	<u>(228 552)</u> \$	<u>113 793</u> \$

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 31 décembre 2020

8. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps. De plus, les dépôts à terme affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

	2020	2019
Encaisse	311 635	211 752
Dépôts à terme	<u>120 000</u>	<u>250 000</u>
	<u>431 635</u> \$	<u>461 752</u> \$

9. PANDÉMIE - COVID-19

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local. Des décisions gouvernementales ont été prises après la date du bilan et les effets de la pandémie se feront sentir plusieurs mois après celle-ci.

L'incidence globale de ces événements sur l'entité et ses activités est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques**

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'entité aux risques à la date de l'état de la situation financière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs autres que les sommes à remettre à l'État.